

## Contrats d'objectifs équitables pour tous les agents

La **CFTC** souhaite appeler l'attention de la direction sur un principe fondamental : tous les agents, de catégorie A, B ou C, ainsi que l'ensemble des services, techniques comme administratifs, contribuent pleinement à la mission de service public de la DCPA.

À ce titre, il semblerait juste que les contrats d'objectifs reposent sur une approche équitable et cohérente, reconnaissant l'implication de chacun, chacune, sans distinction injustifiée entre les catégories ou entre les services.

Aujourd'hui, des disparités sont constatées dans la définition et l'application de ces contrats objectifs. Cette situation ne reflète ni la réalité du travail accompli sur le terrain, ni l'implication collective des agents.

La **CFTC** demande donc la mise en place d'un cadre harmonisé garantissant une cohérence globale entre les services, fondé sur :

- ✓ L'équité de traitement entre catégories A, B et C ;
- ✓ L'équité appliquée à l'ensemble des services, y compris ceux de la direction ;
- ✓ L'équité dans la valorisation d'objectifs ajustés aux missions exercées.

Tous les agents et tous les services contribuent, à leur niveau, à la continuité et à la qualité du service public.

**Il est souhaitable, et essentiel pour l'attractivité de nos métiers, que les outils de pilotage et d'évaluation traduisent cette réalité sans laisser personne de côté.**

**Dans cette perspective, la CFTC demande l'ouverture d'un dialogue constructif pour l'extension des contrats d'objectifs**

## La CFTC à vos côtés

### Pour vous informer et vous défendre